



ATELIERS
entreprises

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE

C'est le moment d'investir dans la prévention
des risques professionnels !

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE LA REUNION ET DES INTERVENANTS

Accidents du travail et maladies
professionnelles : quel impact sur
l'entreprise ?

Les subventions Prévention TPE : vous aider
à investir dans des solutions de prévention

Le compte AT/MP : quels avantages ?

Temps d'échanges : trouver les aides qui
vous conviennent

LES ATELIERS ENTREPRISES, VOTRE NOUVEAU RENDEZ-VOUS



- des rendez-vous dédiés aux chefs d'entreprises, dirigeants, personnels administratifs et comptables selon les thématiques.
- l'objectif : vous accompagner dans la mise en œuvre de solutions de prévention au sein de votre entreprise, vous présenter notre offre de services et vous apporter des clés de compréhension dans toutes vos démarches liées à vos salariés.

LES INTERVENANTS

**JACQUES BALZER, INGÉNIEUR CONSEIL
CARSAT ALSACE-MOSELLE**

**OLIVIER TADENZ, INGÉNIEUR CONSEIL
CARSAT ALSACE-MOSELLE**

**MADAME VAUTRIN, SOCIÉTÉ ERIANE
WITTENHEIM (INTERVIEWÉE PAR GILBERT PARMENTIER)**

**ÉRIC KOBLER, RESPONSABLE DÉPARTEMENT TARIFICATION
CARSAT ALSACE-MOSELLE**

**THOMAS ROY, DÉLÉGUÉ RELATIONS EMPLOYEURS
CPAM HAUT-RHIN**

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES : QUEL IMPACT ET COMMENT AGIR ?

POURQUOI AGIR ?



- **600 accidents de travail** et de trajet par heure travaillée
 - **58 millions** journées de travail perdues chaque année
- l'équivalent de **230 000 emplois** à temps plein

COÛTS DIRECTS

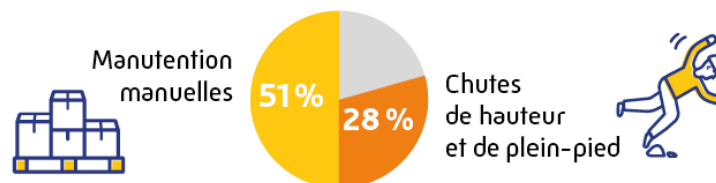
Cotisations ATMP
14 milliards d'€

COÛTS INDIRECTS

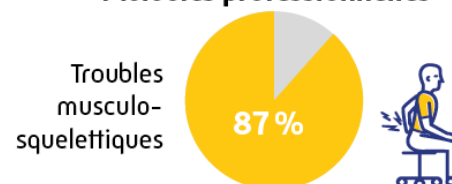
- Salariés absents
- Désorganisation de l'équipe de travail
- Retard dans les commandes
- Difficulté à recruter
- Turn-over plus important

Principales causes

Accidents du travail

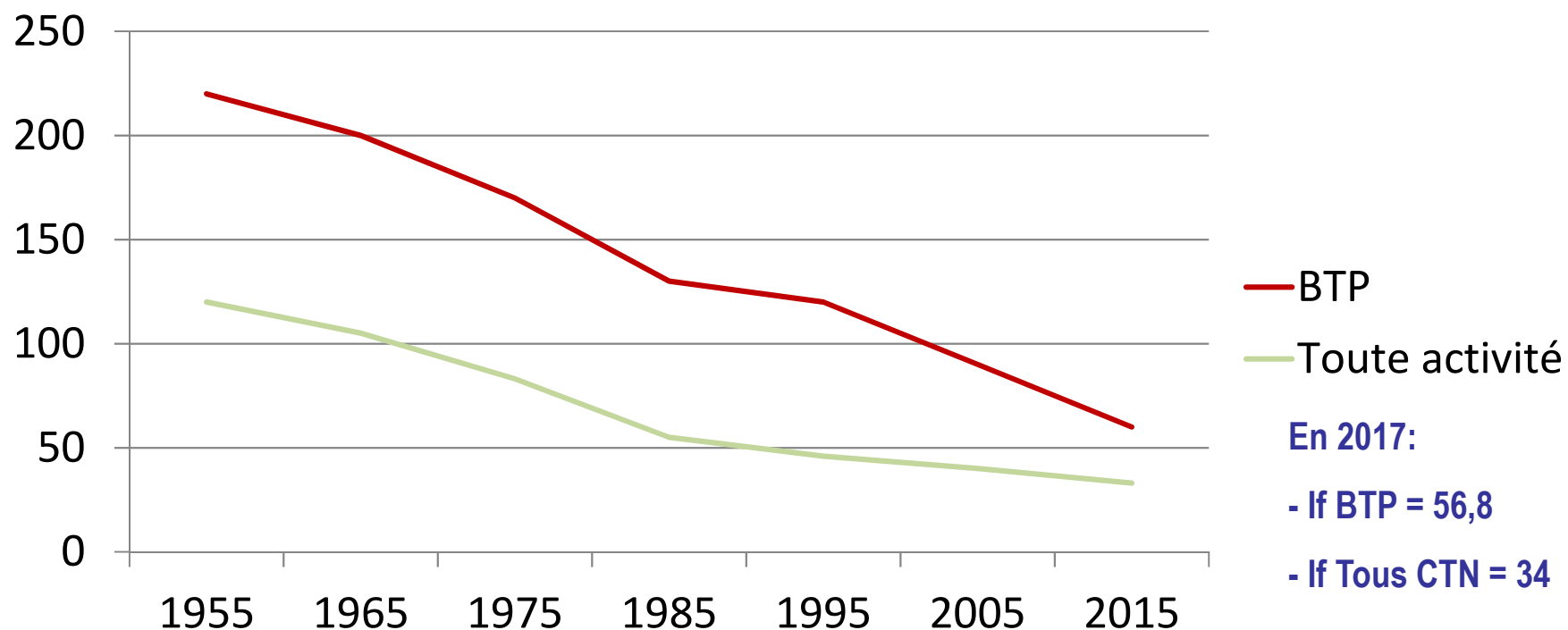


Maladies professionnelles



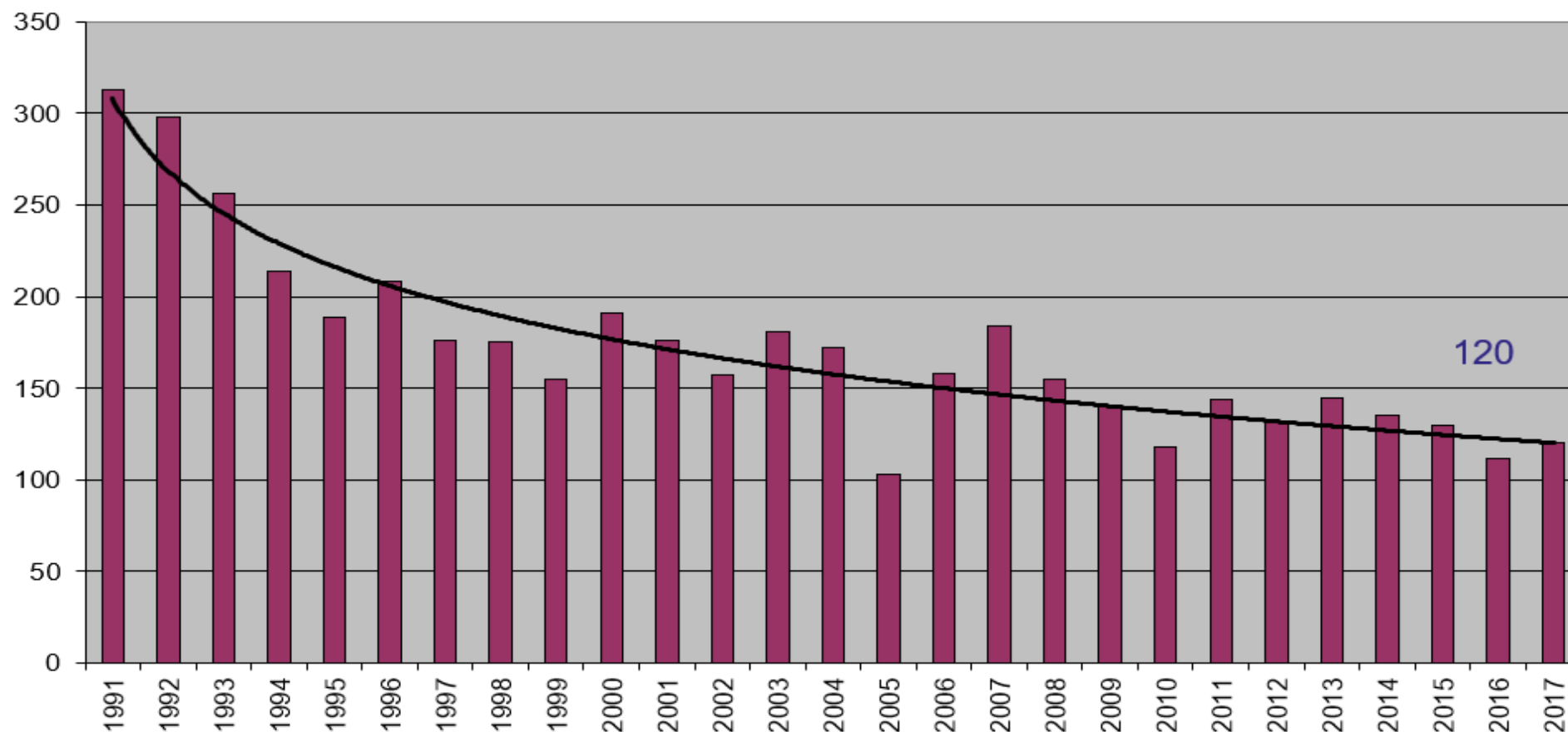
STATISTIQUES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

INDICE DE FRÉQUENCE : NOMBRE AT/1000 SALARIÉS



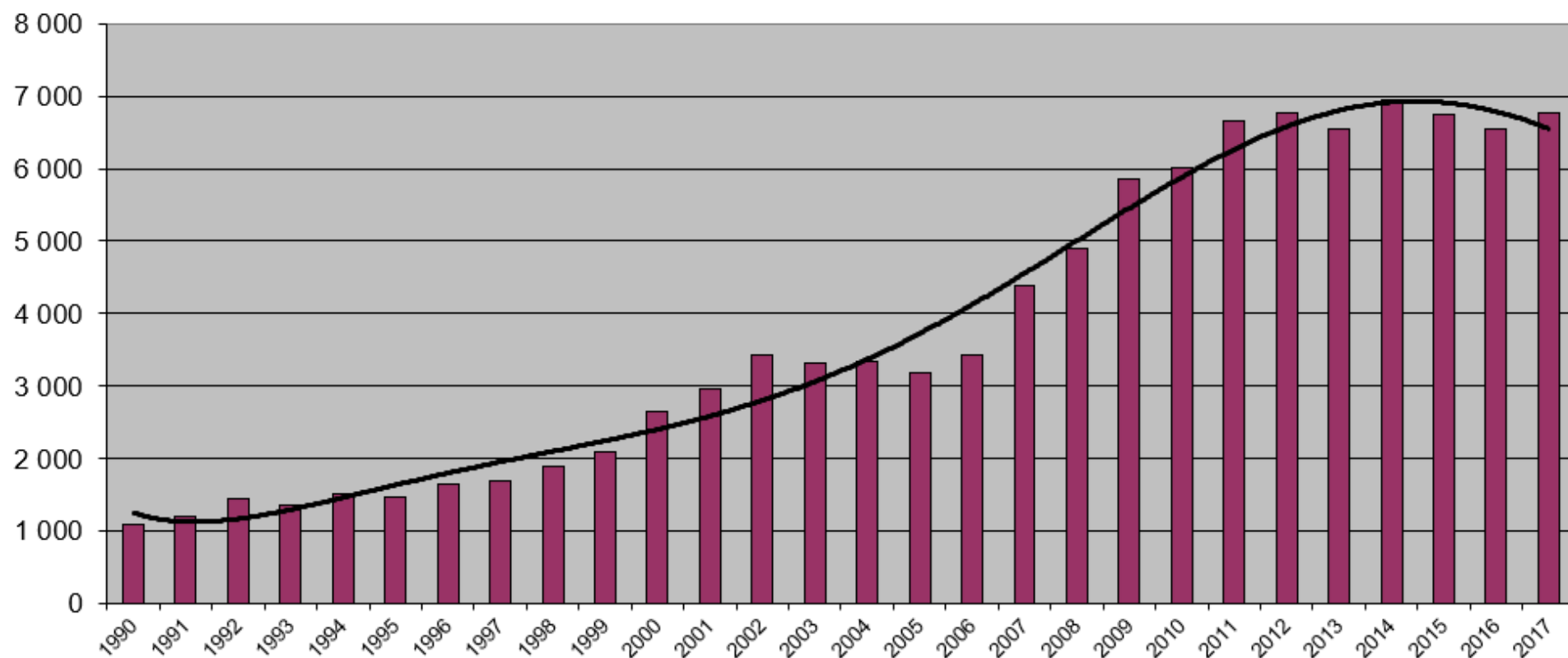
STATISTIQUES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

EVOLUTION DU NOMBRE AT MORTELS DANS LE BTP EN FRANCE

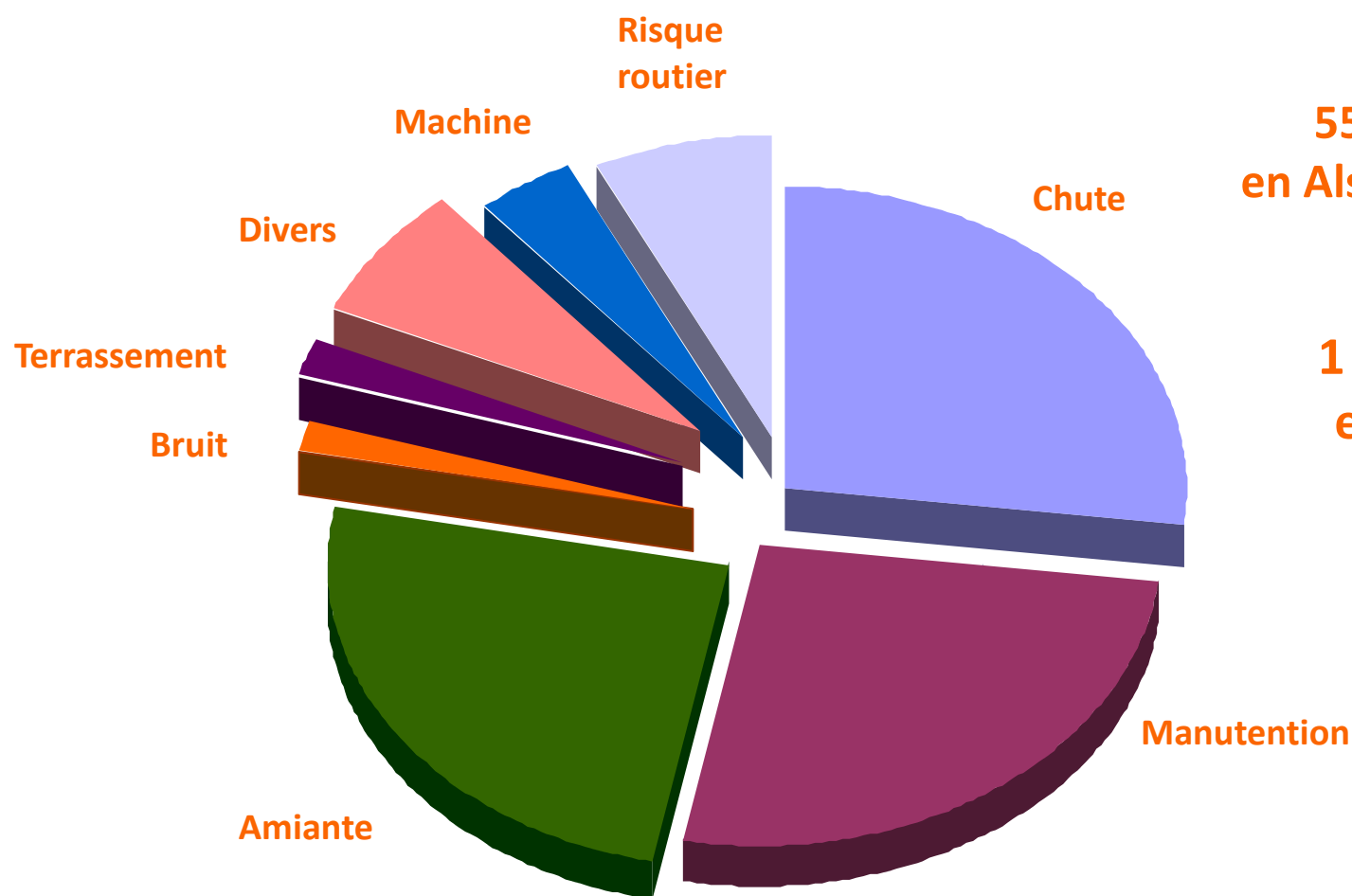


STATISTIQUES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

EVOLUTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES DANS LE BTP EN FRANCE ENTRE 1990 ET AUJOURD'HUI



DÉPENSES AT/MP DANS LE BTP



55 millions €
en Alsace – Moselle

Plus de
1 milliard €
en France

TOP : THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES PRIORITAIRES

- **Prévention chutes de hauteur par la mise en commun de moyens de protections collectives**
- **Gestion des manutentions et des approvisionnements**
- **Hygiène et conditions de travail**
- **Coordination SPS**
- **Interventions ultérieures en protections collectives**



PROGRAMME BTP 2019-2022

- Agir sur les **maîtres d'ouvrage** (MOA) pour qu'ils intègrent dans les cahiers des charges des marchés de travaux de leurs projets la **mutualisation des moyens de prévention**.
- Accompagner les **entreprises** sur ces projets en promouvant la mutualisation des moyens et **l'organisation en amont**.

LA MISE EN COMMUN DE MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE POUR PRÉVENIR LES CHUTES

1 - Accès pavillons / remblaiement



2 - Trémies d'escalier / ouvertures donnant sur le vide



3 - Echafaudage commun



TOP LOGEMENTS COLLECTIFS ET BUREAUX

GESTION DES MANUTENTIONS ET DES APPROVISIONNEMENTS

Aire de livraison et stockage
DHOL



Moyens commun
de manutention



Gestion des déchets
chantier propre

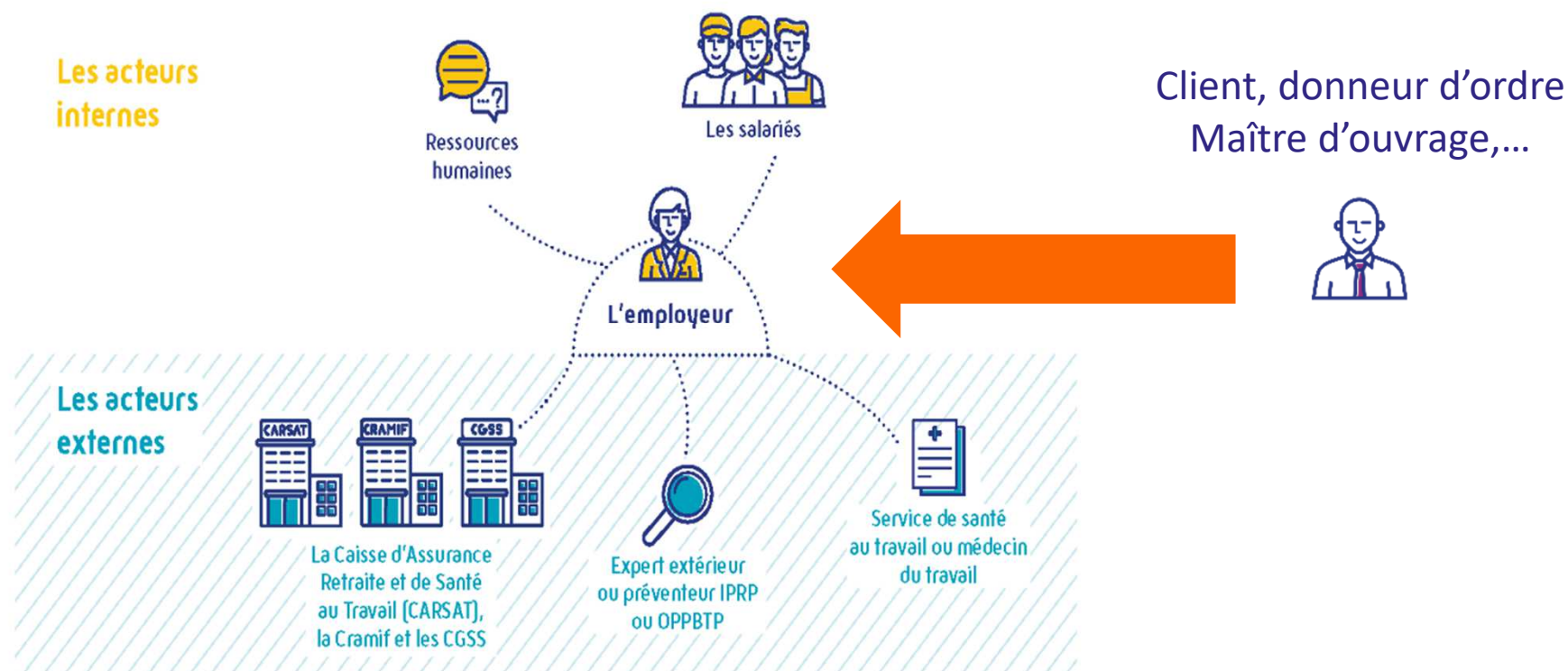


RÉPONSES DE L'ENTREPRISE

- Evaluation des risques
- Formation
- Organisation
- Mise à disposition de matériel adéquat



LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION



COMMENT AGIR ET PAR OÙ COMMENCER ?

ETAPE 1 : ÉVALUEZ ET ANALYSEZ VOS RISQUES

- Votre document unique est obligatoire et utile. Pensez à l'utiliser.
- Pour vous aider à le remplir, vous pouvez utiliser l'outil Prem's sur preventionbtp.fr.

ETAPE 2 : METTEZ EN PLACE DES MESURES

Pour vous permettre de mettre en place des actions de prévention des accidents du travail, votre caisse régionale met à votre disposition :

- des outils pour concevoir des lieux de travail sécurisés, des tutoriels, et des formations
- des démarches de prévention en ligne sur comme TMS Pros ou Risques Chimiques Pros
- des « Subventions prévention TPE » pour vous aider à financer certains équipements et formations

À VOS QUESTIONS !



ATELIERS
entreprises

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE : VOUS AIDER À INVESTIR DANS DES SOLUTIONS DE PRÉVENTION

LES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE : UN COUP DE POUCE FINANCIER POUR INVESTIR DANS DES SOLUTIONS DE PRÉVENTION

Pour qui ?

Les Subventions Prévention TPE sont ouvertes à toutes les entreprises de moins de 50 salariés

Pour quoi ? Pour financer :

- L'achat de matériels/équipements visant à réduire les risques d'exposition aux accidents du travail et maladies professionnelles
- Un diagnostic des risques de votre activité ou la formation des salariés aux démarches de réduction des risques

LES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE : LE MONTANT DES AIDES

- Les Subventions Prévention TPE sont majoritairement centrées sur la maîtrise d'un risque prioritaire ou spécifique à un secteur d'activité professionnel.
- Elles sont plafonnées à 25 000 €.

L'exemple d'Airbonus



Airbonus est réservée aux entreprises de garages ou centres de contrôle technique de moins de 50 salariés, installés en France métropolitaine ou outre-mer. La subvention correspondra à 50 % du montant de l'investissement hors taxes réalisé par les entreprises pour acquérir les matériels suivants.

- 5 000 € par système d'extraction des gaz et fumées d'échappement avec des capteurs adaptés à l'activité ;
- 3 000 € pour le remplacement de l'extracteur et/ou du capteur d'un système d'extraction des gaz et fumées d'échappement existant ;
- 3 000 € par cabine installée pour les centres de contrôle poids lourd.

LES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE : L'ASSURANCE D'UNE SOLUTION EFFICACE

Les Subventions Prévention TPE sont conçues à partir d'une sinistralité chiffrée et d'études de terrain. Leur efficacité est ainsi garantie.



Comment ?

1. Les **secteurs d'activités les plus touchés sont repérés** grâce à l'analyse des données nationales des AT-MP
2. Les **situations à risques sont identifiées** et les solutions pour y parer étudiées.
3. Sur cette base, le service prévention propose **des équipements / formations**, définis à travers un cahier des charges et une liste de matériels, pour diminuer les risques pros détectés précédemment.
4. Ces investissements vont vous permettre **d'améliorer la santé des salariés et la performance de l'entreprise.**

À CHAQUE SECTEUR, SES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE

Je veux agir contre :	
⚡	Les risques TMS liés à la manutention
↓	Les risques de chutes
✳	Les risques

 Hôtellerie et restauration	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Hôtel +	⚡
Equip'mobile +	⚡
Couteaux +	⚡
Stop essuyage	⚡
Propreté +	↓ ⚡

 Aide et soins à la personne	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Aide et soins à la personne à domicile	↓ ⚡
Aide et soins à la personne en établissement	↓ ⚡
Equip'mobile +	⚡
Propreté +	✳ ↓ ⚡

 Industrie et métallurgie	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Filmeuse +	↓ ⚡
Propreté +	↓ ⚡
Equip'mobile +	⚡
Couteaux +	⚡
Soudage + sûr	✳

 Transport et logistique	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Filmeuse +	↓ ⚡
Propreté +	↓ ⚡
Equip'mobile +	⚡
Airbonus	✳

 Réparation automobile/contrôle technique	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Airbonus	✳
Garage + sûr	✳

 Coiffure	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Propreté +	↓ ⚡
Préciséo	✳ ↓ ⚡

 Propreté et nettoyage	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Propreté +	✳ ↓ ⚡
Equip'mobile +	⚡

 BTP	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Bâtir +	✳ ↓ ⚡
Echafaudage +	↓
Stop amiante	✳
Soudage + sûr	✳

SUBVENTIONS PREVENTION TPE

Quelques conditions générales préalables à l'obtention d'une subvention (applicable à l'entreprise) :

- Déclarer au moins un salarié cotisant au régime général de la Sécurité Sociale et compter moins de 50 salariés
- Ne pas avoir de contrat de prévention en cours et ne pas en avoir bénéficié au cours des deux années précédentes
- Avoir le Document Unique d'Evaluation des Risques à jour, daté et à disposition
- Le matériel acheté doit être neuf et conforme aux normes et à nos recommandations
- Adhérer à un service de santé au travail
- PAS DE CREDIT-BAIL

SUBVENTIONS PREVENTION TPE

Quelques conditions préalables à l'obtention d'une subvention :

- Les représentants du personnel sont informés de la démarche
- Aucun établissement ne doit faire l'objet d'une injonction ou d'une majoration du taux de cotisation
- Être à jour des cotisations URSSAF
- Maximum de 3 programmes de subventions, soit simultanément soit au cours des années 2018 à 2022

QUELLES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE SONT FAITES POUR VOUS ?



Selon vous, quels sont les risques auxquels vous êtes le plus exposés ?

Subvention prévention TPE nationale BÂTIR+

Objectif

Améliorer la prévention des risques de chute et de TMS ainsi que les conditions d'hygiène sur les chantiers de BTP

Bénéficiaires

Toutes les entreprises de 1 à 49 salariés dont le code risque relève des activités :

- ☐ du CTN B
- ☐ ou du CTN G, **uniquement pour le code-risque 70.3 AD**

Subvention prévention TPE nationale BÂTIR+

Equipements financés

1. Protection de trémiés et passerelles de chantier pour prévenir les risques de chutes
2. Plateforme à maçonner ou table élévatrice (équipées de protections contre les chutes/mise à niveau sans effort important) pour diminuer les manutentions manuelles
3. Bungalow de chantier mobile autonome destiné à héberger le personnel et comportant à minima isolation thermique, appareil de chauffage, lave-mains et WC (sont exclus les bungalows de décontamination pour les travaux de retrait ou de confinement d'amiante)

En option, associée à l'achat d'au moins un des équipements mentionnés ci-dessus :

- ☐ un coffret électrique de chantier
- ☐ une recette à matériaux

Subvention prévention TPE nationale BÂTIR+

Modalités

Les équipements financés devront être conformes aux cahiers des charges définis par l'INRS et les caisses régionales (Carsat, Cramif et CGSS)

Subvention

- ☐ 40 % du montant HT de l'investissement
- ☐ Si un bungalow est inclus dans la subvention, le montant de la prise en charge passe de 40 % à 50 % pour l'intégralité de l'investissement
- ☐ Subvention totale limitée à 25 000 € par entreprise

Subvention prévention TPE ECHAFAUDAGE+

Objectif

Améliorer la prévention des risques de chute de hauteur sur les chantiers de BTP.

Bénéficiaires

Toutes les entreprises de 1 à 49 salariés dépendant du régime général, avec une attention particulière pour les établissements du BTP, sauf :

- ☐ Certains OF Echafaudages (voir CGA)
- ☐ Certains établissements couverts par la fonction publique (voir CGA)

Subvention prévention TPE ECHAFAUDAGE+

Equipements financés

1. Echafaudage de pied MDS admis à la norme NF
2. Echafaudage roulant MDS admis à la norme NF

En option, associée à l'achat d'un échafaudage :

- ☐ Option 1 : remorque avec rack (limité à 1 unité)
- ☐ Option 2 : escaliers d'accès

Le matériel ne sera subventionné que s'il comprend au moins 20% du montant HT en garde-corps MDS

Subvention prévention TPE ECHAFAUDAGE+

Modalités

Les équipements financés devront être conformes aux cahiers des charges définis par l'INRS et les caisses régionales (Carsat, Cramif et CGSS). Une liste du matériel éligible est établie et consultable sur le site internet de la Carsat.

Subvention

- ☐ 25 % du montant HT de l'investissement
- ☐ L'investissement de l'entreprise ne pourra pas être inférieur à 3 000 €
- ☐ Subvention totale limitée à 25 000 € par entreprise

Subvention prévention TPE ECHAFAUDAGE+

Mesure de prévention obligatoire : formation

Pour bénéficier de cette subvention prévention, le chef d'établissement devra avoir formé, depuis moins de 5 ans, au moins un salarié par ranche de 10 salariés, au montage et au démontage des échafaudages.

Cette formation répond à certaines conditions (voir CGA) :

- ☐ Soit OF habilité par l'INRS
- ☐ Soit certains diplômes professionnels
- ☐ Soit OF anciennement conventionné avec validation par une attestation de compétence datée d'avant le 30 juin 2018

Subvention prévention TPE Stop Amiante

Objectif

Réduire l'inhalation des fibres d'amiante et faciliter les phases de décontamination des salariés.

Bénéficiaires

Réservée aux entreprises de 1 à 49 salariés et dont le code risque relève du CTN A, B, C ou I.

Sont exclues les entreprises certifiées (ou en cours de certification) pour les activités de confinement et de retrait d'amiante (dites de sous-section 3) par un organisme accrédité par le COFRAC ou qui ont fait l'objet d'un retrait de certificat depuis moins de 3 ans.

Subvention prévention TPE Stop Amiante

Equipements financés

- Aspirateur équipé d'un filtre à très haute efficacité (THE) doté d'un système de changement de sac en sécurité
- Unité mobile de décontamination portée, tractée ou autonome
- Dispositif de production et de distribution d'air de qualité respirable
- Masque complet à adduction d'air (ou à ventilation assistée) type TM3P

Subvention prévention TPE Stop Amiante

Modalités

Les installations financées devront être conformes au cahier des charges définis par l'Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS

Subvention

Aide à 40 % du montant de l'investissement dans la limite du nombre indiqué :

- Aspirateur 2 unités
- Unité mobile de décontamination : 1 unité
- Dispositif de production et de distribution d'air : 1 unité
- Masques à ventilation assistée : 2 unités

Subvention prévention TPE nationale TMS PROS DIAGNOSTIC

Aider les petites et moyennes entreprises à s'engager dans une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques TMS.

Subvention plafonnée à 25 000 €, cette aide peut financer 70 % du montant de ces prestations (HT) :

- la formation d'une personne ressource en interne

Suivre la formation « Devenir personne ressource du projet de prévention des (TMS) de l'entreprise » Celle-ci est dispensée par des formateurs certifiés dans des organismes de formation habilités par l'INRS (<http://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/organisme-habilite-tms.pdf>)

Subvention prévention TPE nationale TMS PROS DIAGNOSTIC

Subvention plafonnée à 25 000 €, cette aide peut financer 70 % du montant de ces prestations (HT) :

- une prestation ergonomique pour la réalisation d'un diagnostic de prévention des TMS, incluant l'étude des situations de travail concernées et le plan d'actions

Subvention prévention TPE nationale

TMS PROS ACTION

Pour aider les petites et moyennes entreprises à agir contre les TMS.

Cette subvention permet de financer à hauteur de 50 % de l'investissement hors taxes (HT), plafonnée à 25 000 € l'achat d'équipements et/ou de formations pour réduire les contraintes physiques en particulier lors de manutentions manuelles de charges, d'efforts répétitifs ou de postures contraignantes ; à condition de fournir au préalable un diagnostic et un plan d'actions réalisés par un prestataire ou un salarié de l'entreprise ayant les compétences nécessaires pour mener le projet de prévention des TMS.

Subvention prévention TPE régionale CLST

Conception des Lieux et des Situations de Travail

Concerne les établissements de notre région tous CTN dès lors qu'ils ont un projet de construction ou de réaménagement de leurs locaux de travail :

- Séparation des flux de circulation extérieurs
- Mise en place de protections collectives contre les chutes de hauteur
- Mise en place de baies vitrées à hauteur des yeux (hors bureaux)
- Réduction de la réverbération sonore des locaux
- Mise en place de revêtements de sols antidérapants dans les locaux de fabrication de produits alimentaires
- Ventilation des locaux, réduction des polluants par captage à la source. Si introduction d'air (filtré et chauffé) de compensation

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher du Service Prévention de la Carsat Alsace-Moselle :

Pôle Aides Financières

Tél. 03 88 14 33 50

Contact entreprise 57

Tél. 03 87 66 86 22

Contact entreprise 67

Tél. 03 88 14 33 80

Contact entreprise 68

Tél. 03 69 45 10 12

Toutes les informations sur ces aides :

<http://www.carsat-alsacemoselle.fr/contenu/prevention-des-risques-professionnels>

ou

<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres-tpe-pme>



Assurer **la retraite**
Protéger **la santé !**

Je recherche une information, un service.


 Services en ligne

Accueil
Salariés
Retraités
Entreprises
Partenaires
Nous connaître

Accueil > Entreprises > Améliorer vos conditions de travail > Les incitations financières



Les incitations financières

La Carsat Alsace-Moselle propose aux entreprises des incitations financières pour promouvoir l'amélioration de la sécurité et la santé des salariés.



A voir aussi



Les subventions prévention TPE

Si votre entreprise déclare au moins un salarié cotisant à temps plein au régime général de la Sécurité Sociale et compte moins de 50 salariés, la Carsat vous propose des subventions adaptées au fonctionnement et à la gestion des petites entreprises pour des thématiques prioritaires de prévention, définies nationalement et régionalement.



Les contrats de prévention

Destinés aux entreprises de moins de 200 salariés . Ils ont pour vocation de financer des installations et des dispositifs innovants, ou encore peu rencontrés au sein des entreprises, que ce soit dans les domaines techniques, organisationnels ou de la formation.

SUIVEZ LE GUIDE !

The screenshot shows the 'ameli.fr pour les entreprises' website. The top navigation bar includes 'ASSURÉ', 'PROFESSIONNEL DE SANTÉ', and 'ENTREPRISE' (highlighted). The 'ENTREPRISE' section contains links for 'Qui sommes-nous ?', 'Carrières', 'Ressources', and 'Presse'. Below the navigation bar, the 'ameli.fr pour les entreprises' logo is displayed, along with a location selector for 'VOTRE CAISSE : Paris' and a 'CHANGER' button. A search bar is also present. The main content area features a breadcrumb trail: 'Entreprise > Santé au travail > Aides financières TPE / PME > Subventions prévention TPE tous secteurs'. The title 'Toutes les subventions prévention TPE' is prominently displayed. A blue box contains the text: 'Pour aider les chefs d'entreprise de moins de 50 salariés à prévenir les risques liés à leur activité, l'Assurance Maladie – Risques professionnels propose des subventions pour l'achat d'équipements ou le financement de formations en prévention.' Below this, three categories are listed: 'COUTEAUX +', 'PROPRETÉ +', and 'SOUDAGE + SÛR'. A large orange arrow points to the 'SOUDAGE + SÛR' category. On the right side of the page, there is a vertical sidebar with icons for a play button, an envelope, a document, an umbrella, and a handshake.

BIEN REMPLIR VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION



1. Pensez bien à lire **le document d'informations et de réservation** qui est composé de l'explication de la subvention, du formulaire de réservation et des conditions générales.
2. Faites attention **au cahier des charges et à la liste des matériels proposés** afin de vous assurer que le matériel que vous projetez d'acheter correspond à ces derniers.

Cela vous permettra d'être sûr de pouvoir bénéficier de la subvention et de gagner du temps.

PREVENTION DES RISQUES LIES AU TRAVAIL : L'ENTREPRISE ERIANE DE WITTENHEIM MADAME VAUTRIN TÉMOIGNE



À VOS QUESTIONS !



LE COMPTE AT/MP : QUELS AVANTAGES ?

À QUOI ÇA SERT LE COMPTE AT/MP ?

Grâce au compte AT/MP l'entreprise peut :

1. Consulter les taux de cotisation notifiés de son ou ses établissement(s) avec le détail de leur calcul (masse salariale, majorations, données de sinistralité prises en compte) et un historique sur 3 ans ;
2. Faire le point en temps réel sur les sinistres professionnels récemment reconnus ;
3. Télécharger toutes les données du compte AT/MP au format Excel mais aussi au format PDF, permettant de les archiver facilement ;
4. Accéder à une rubrique « comprendre la tarification » qui donne des éléments d'information sur les cotisations ainsi que les barèmes des coûts moyens par secteur d'activité ;
5. Accéder au service de dématérialisation de la notification de taux, qui permet de supprimer les notifications papier des taux de cotisation.
6. Profiter du bouquet de services déclaratifs offerts sur net-entreprises.fr, et accéder aux autres services de l'Assurance Maladie - Risques professionnels comme :
 - La déclaration d'accident du travail
 - L'attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières

POURQUOI OUVRIR UN COMPTE AT/MP ?

Le compte AT/MP permet de :

- Gagner du temps
- Simplifier la gestion des entreprises qui suivent la tarification de plusieurs établissements
- Consulter en temps réel la sinistralité de son ou ses établissement(s)
- Accéder aux informations dès que nécessaire, indépendamment des horaires d'ouverture des organismes de Sécurité sociale

Les garanties

- L'accès est sécurisé
- Il s'agit d'un service gratuit, disponible 24h/24h
- Les données émanent directement de l'Assurance Maladie - Risques professionnels, elles sont donc fiables

Le compte AT/MP sera prochainement enrichi avec un espace prévention qui permettra à l'entreprise de comparer sa sinistralité aux entreprises du même secteur, demander des aides financières, etc.

VISITE GUIDÉE DE VOTRE COMPTE ATMP

Compte AT/MP - net-entreprises

https://www.net-entreprises.fr/vos-declarations-en-ligne/compte-atmp/#essentiel

NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Votre compte
Vous inscrire / Vous connecter

S'inscrire sur net-entreprises

Toutes les entreprises et les indépendants ainsi que leurs mandataires peuvent grâce à ce point d'entrée unique déclarer et téléverser l'ensemble des cotisations sociales relevant du régime général, indépendant et agricole.

L'inscription et l'utilisation de net-entreprises sont entièrement gratuites.

CRÉER VOTRE COMPTE DÉCLARANT

Votre poste est-il compatible avec nos services ?

- [Tester la compatibilité](#)
- [Utiliser un certificat](#)

Vous connecter

Veuillez utiliser vos identifiants et mot de passe.

► [Utiliser un certificat](#)

SIRET
Entrez votre n° Siret : 14 chiffres

Nom Prénom
Saisissez votre nom Saisissez votre prénom

Mot de passe
Saisissez votre mot de passe

JE ME CONNECTE

► [Mot de passe oublié ?](#)

Un enjeu humain concernant l'ensemble des salariés.

SIMPLIFICATION DU TAUX BUREAU

Objectif

Simplifier les conditions d'octroi du taux bureau

Impacts

Application du taux fonctions supports aux nouvelles demandes formulées à compter de mars 2017

Maintien des taux bureau déjà attribués jusqu'au 31/12/2019

Mesure

Création d'un **taux fonctions supports de nature administrative**

Conditions d'attribution tenant :

- à l'entreprise : uniquement pour celles ayant un taux collectif et mixte
- au salarié : éligible s'il exerce une FSNA
- au local : selon plan

SIMPLIFICATION DU TAUX BUREAU

Comprendre et expliquer

le taux
fonctions supports

01
De quoi s'agit-il ?

02
Quels sont
les critères
d'attribution ?

03
Quelle transition
entre le taux bureau et le
taux fonctions supports ?

04
Comment bénéficier
du taux fonctions
supports ?

05
Comment est calculé le
taux de cotisation des
entreprises en tarification
mixte et individuelle
après la suppression
du taux bureau ?



+ d'infos...

<https://www.ameli.fr/bas-rhin/entreprise/actualites/fin-du-taux-bureau-au-31-decembre-2019>

OFFRE DE SERVICES « EMPLOYEURS »

Vos questions



Nos réponses

Nous simplifions votre activité !

Quelles que soient vos demandes ou problématiques,

nos équipes se coordonnent en interne

pour vous apporter **une réponse adaptée**

| 1. Une ligne téléphonique dédiée

- Un numéro de téléphone unique, le

36 79

Service 0,06 € / min
+ prix appel

(+ 33) 811 01 36 79 depuis l'étranger

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30



Canal

Dans plus de 95 % des cas,
vous nous contactez par téléphone

| 2. Une information régulière

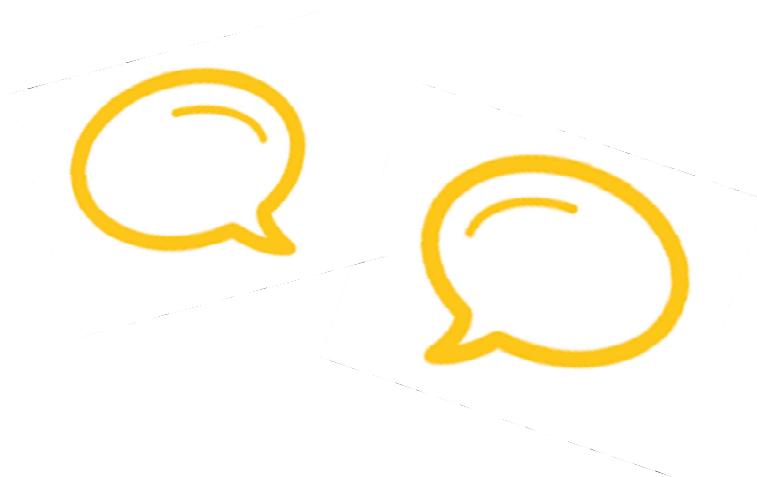
- Une **newsletter** mensuelle Grand Est
« 3 MINUTES ameli.fr »
- **Flash infos** ponctuels
- Mise à disposition de **documentation** : affiches, flyers...
- **Ateliers entreprises** pour se rencontrer, échanger, et coconstruire des solutions à vos problématiques



| 3. Contacts

⇒ CONTACTS ENTRANTS OU SORTANTS

- Quel que soit le point d'entrée ou la problématique des employeurs, nous nous chargeons de proposer :
 - **un interlocuteur unique,**
 - **une réponse à l'ensemble de leurs interrogations.**



| 4. Actions de prévention

⇒ DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

- Contrat de rééducation professionnelle, visite de pré-reprise, essai encadré...
- Accompagnement social

⇒ RISQUES PROFESSIONNELS

- Lombalgie, risques psycho-sociaux
- Appui d'un agent préventeur

⇒ TARIFICATION

⇒ VACCINATION

Expertise

Connaissance, méthodologie et compétences en santé et sécurité du travail



| 5. Démarches en ligne

- **net-entreprises.fr**

- > transmission de vos déclarations : DSN/DSIJ
- > déclaration des accidents de travail
- > consultation des bordereaux de paiements des indemnités journalières subrogées
- > accès au compte AT/MP

- **espace-employeurs.fr**

- > demandes de détachements à l'étranger < 3 mois
- > changements de régime pour les collectivités territoriales

- **compteprofessionnelprevention.fr**

- > déclaration d'exposition

Téléservices

Facilitez vos démarches administratives et simplifiez vos pratiques quotidiennes



| 6. Sources d'information

- **ameli.fr/entreprises** > actualités de l'Assurance Maladie
> pour vous informer sur la réglementation, vos démarches, vos cotisations, la prévention
- **dsn-info.fr** > portail sur la déclaration sociale nominative
> dernières évolutions
> réponses à vos questions
> base documentaire
- **carsat-alsacemoselle.fr et carsat-nordest.fr**
> registre de déclaration des accidents de travail bénins
> informations pratiques sur les risques professionnels et tarification AT-MP



À noter

Pas besoin de créer un compte.
L'actualité et les bases documentaires
sont en libre accès !

| 7. Partenariats

- Experts comptables
- Fédérations employeurs
- CCI
- Chambres des métiers
- URSSAF
- AFPA
- Services de santé au travail
- IUT
- Cap emploi - Sameth
- Chambres professionnelles...



ATELIERS
entreprises

MERCI !

POUR TOUTE INFORMATION

www.carsat-alsacemoselle.fr

www.ameli.fr

À VOS QUESTIONS !

